

Le 24 septembre 2024, le CPM fêtera ses 50 ans !

[Venez célébrer avec nous !](#)

CPM EXPRESS – JUIN 2024

POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS,
ORGANISMES AFFILIÉS ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Au CPM, on s'occupe des droits en santé les plus importants au monde : les vôtres !



Le 26 avril dernier, Me Paul Brunet, président du CPM, rencontrait les membres du Comité des usagers du Suroît et divers autres comités de résidents à Valleyfield en Montérégie Ouest, en la présence de Mme Carole Lemay, présidente du Comité d'usagers. Une formation sur [Le vrai rôle des comités](#) y était présentée. Sur la photo, on aperçoit, de gauche à droite, Mme Suzanne Patenaude, Mme Diane McSween, Mme Monique André (assise), Me Paul Brunet, Mme Lise Simoneau, Mme Carole Lemay, Mme Luce Martin, Mme Claudette Léger et Mme Gisèle Bougie, plusieurs d'entre ces personnes représentant divers comités de résidents présents.

NOMINATIONS AU C.A. DE SANTÉ QUÉBEC, QUI FONT HONNEUR AU CPM

On apprenait tout récemment que Mme Seeta Ramdass, membre du c.a. du CPM, a été nommée au c.a. de Santé Québec. Mme Ramdass jouit d'une personnalité qui met au premier plan des valeurs de services aux usagers et de compassion. Le CPM est très fier de la nomination de Mme Ramdass.

Également, une autre amie du CPM, Mme Diane Lamarre, a aussi été nommée au c.a. de Santé Québec. On est très fiers pour Mme Ramdass et pour Mme Lamarre.

CANICULES, CHALEURS EXTRÊMES ANNONCÉES POUR CET ÉTÉ AU QUÉBEC

Fort de certains efforts demandés par les autorités ministérielles dans les années passées, le CPM espère et implore les directions des établissements où l'on héberge des personnes âgées, handicapées ou psychiatisées, de s'assurer que les résidents seront en sécurité et confortables dans leur chambre, lors des prochaines canicules. Et surtout, qu'ils n'auront pas à payer pour un peu de climatisation ou d'air frais.

« Rappelons que les usagers ont le droit d'être aussi confortables dans leurs chambres que les gestionnaires dans leurs bureaux. Si le bureau est le lieu de travail des gestionnaires, la chambre est le milieu de vie de l'usager », mentionne Me Paul G. Brunet, président du CPM.

Les comités d'usagers et de résidents de même que les usagers eux-mêmes ou leurs familles sont invités à signaler au CPM (sans frais : 1-877-276-2433 ou info@cpm.qc.ca) les lieux dans lesquels on héberge encore des personnes avec des températures intérieures intolérables.

**CHÈQUE EMPLOI-SERVICE POUR
LES SOINS À DOMICILE :
TOUJOURS PAS
D'AMÉLIORATION**

Malgré plusieurs demandes et dénonciations, il appert que, bien que l'État vante les mérites de ses actions en faveur des soins à domicile, celui-ci n'arrive toujours pas à régler le chèque emploi-service que les bénéficiaires ne reçoivent pas assez rapidement pour pouvoir payer leur employé lors de sa venue pour procéder aux soins ou aux services. Dans ces cas, le bénéficiaire des soins et des services perd son employé et perd les services si importants qu'il doit recevoir.

Encore une fois, malgré de belles annonces, de beaux plans, de beaux colloques, on ne règle pas les vrais problèmes des gens inscrits aux soins à domicile.

N'hésitez pas à nous communiquer des informations sur le sujet afin que d'autres démarches soient proposées aux personnes aux prises avec la situation exposée.

**RAPPEL IMPORTANT ! ACTION
COLLECTIVE : À LA RECHERCHE
D'UN(E) RÉSIDENT(E) DE CHSLD**

Dans l'action collective entreprise par le Conseil pour la protection des malades depuis 2018 contre les CHSLD publics du Québec pour cause de maltraitance, et pour que l'action collective puisse continuer et arriver au procès, au nom de milliers de résidents, **le CPM est à la recherche d'un(e) résident(e) de CHSLD qui réside (ou qui a résidé) dans un CHSLD public, entre le 11 juillet 2015 et aujourd'hui.** N'hésitez pas à nous communiquer votre intérêt ou celui d'une personne qui serait intéressée, avec ses coordonnées.

RAPPEL : FINANCEMENT ET AUTONOMIE DES COMITÉS DE RÉSIDENTS

C'est le 22 février 2024 que le CPM a adopté une résolution enjoignant au MSSS d'améliorer le financement des comités de résidents, lequel n'a pas été revu depuis plusieurs années. Cette préoccupation fait partie du plan d'action du CPM.

Le CPM rencontre sous peu le cabinet des ministres de la Santé, monsieur Christian Dubé et madame Sonia Bélanger. Il serait important que tous les comités adoptent leur résolution et la transmettent à la direction de l'établissement ainsi qu'aux ministres de la Santé, monsieur Christian Dubé et madame Sonia Bélanger :

ministre@msss.gouv.qc.ca
ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca

Pour mémoire, voir un extrait de la [résolution en annexe](#).

AUTRES DOSSIERS EN COURS DE REVENDICATION PAR LE CPM ET SUIVIS

- Pour un système plus efficace de chèques emploi-service en soins à domicile, dont on attend encore des nouvelles de la part du ministère de la Santé ;
- Suivant une information provenant d'un comité situé sur l'île de Montréal, on demande de nous informer de toute action décidée unilatéralement par l'Administration, à savoir qu'on jumelle des CHSLD avec des hôpitaux, sans égard au lieu ou au professionnel de la santé auprès duquel le résident est déjà inscrit ou suivi ;
- Pour un réseau public de santé fort et contre les agences privées ;
- Pour des soins à domicile, incluant des visites médicales ;
- Pour que l'infraction pénale de maltraitance finisse par être reconnue par les services policiers du Québec.

**INFORMEZ-NOUS DES BONS
COMME DES MOINS BONS COUPS
DANS VOTRE MILIEU**

Au CPM, on souhaite être informé des bons comme des moins bons coups que les comités et les membres vivent ou ceux dont ils sont témoins dans le réseau de la santé. Ceux-ci pourront faire l'objet d'un article dans un prochain CPM express, être partagés avec les autres collègues, en plus de pouvoir être cités lors de présences médias du CPM ou de son président (avec photo si possible, le tout à info@cpm.qc.ca).

**FORMATIONS TOUJOURS
OFFERTES AUX COMITÉS ET
ORGANISMES AFFILIÉS
(500 \$ PLUS FRAIS)**

PROJET DE LOI 15, RÉFORME DUBÉ, UN APERÇU POUR LES COMITÉS AFFILIÉS (ME PAUL BRUNET)
Un bref retour sur l'état des dispositions quant aux droits des usagers et au fonctionnement des comités d'usagers et de résidents.

LE VRAI RÔLE D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (ME PAUL BRUNET)
On décrit le rôle tel qu'inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

COMMENT MILITER AU SEIN D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (M. BENOIT RACETTE)
Rendre son travail bénévole gratifiant en réalisant une œuvre valable et qui porte, en faveur des usagers, de leurs familles ou de leurs proches.

LES PRATIQUES D'INTERVENTION DIRECTE EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)
Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'Administration, dans le respect de la loi et de l'autorité, mais jamais avec complaisance.

CPM EXPRESS

POURQUOI, COMMENT : L'ALTERNATIVE DES CAMÉRAS EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

FORMATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN USAGER EN VUE DU DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ (COMITÉ D'USAGERS) (M. BENOIT RACETTE)

LE DROIT À DEMANDER L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (ME PAUL BRUNET)

LA CONFIDENTIALITÉ DU DOSSIER D'UN USAGER (ME PAUL BRUNET)

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Célébrations en personne pour le [50e anniversaire de fondation du Conseil pour la protection des malades le 24 septembre 2024](#) (une initiative de la Fondation Claude-Brunet). On peut déjà s'inscrire.

A large, 3D-rendered number '50' in a golden-yellow color with a metallic sheen and a slight shadow beneath it, centered on the page.

**BON ÉTÉ À TOUS !
GARDONS-NOUS INFORMÉS :
LA MALTRAITANCE ET LES BESOINS DE NOS USAGERS
NE PRENNENT PAS DE VACANCES !**

**M E R C I E N C O R E P O U R
V O T R E A P P U I !**

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, M.A.P., avocat, président-directeur général
Président du conseil d'administration
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président,
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié de Bécancour-Nicolet-Yamaska
Mauricie et Centre-du-Québec
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice,
Comité des usagers affilié Centre hospitalier régional du Grand-Portage – **Rivière-du-Loup**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice, Affiliated Users' Committee Lethbridge Layton-Mackay
Montréal
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville
Sherbrooke
- Mme Claire Morin, administratrice
Comité de résidents de la Maison des aînés de la Rivière Saguenay – **Saguenay**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes
Laurentides
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate
- M. Benoit Racette, formateur

- **TÉL. :** (514) 861-5922
- **SITE WEB** www.cpm.qc.ca
- **COURRIEL** info@cpm.qc.ca

Conseil pour la protection des malades
3565 rue Berri, bureau 230
Montréal (Québec) H2L 4G3

50^e anniversaire du CPM le 24 septembre 2024 à Montréal!

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT !
LES PLACES SONT LIMITÉES !

Une initiative de la Fondation Claude-Brunet *Foundation*

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne, productrice
- Présence de nombreuses personnalités politiques, du milieu de la santé et des affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet et du CPM ; un exemplaire sera remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Événement ouvert au public
- Places limitées : premiers arrivés, premiers servis !

1. Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES

- Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
- Conférencier(ère) à confirmer
- Prix : **150 \$**

2. Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7

- Sous le signe de la fête
- Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
- Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÈGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité(e) gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e). Formulaire d'inscription en annexe.

FICHE INSCRIPTION ET PAIEMENT



Fête du 50^e anniversaire de constitution du Conseil pour la protection des malades (CPM)

24 SEPTEMBRE 2024

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne
- Présence de nombreuses personnalités politiques et d'affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet – CPM, remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Événement ouvert au grand public
- PLACES LIMITÉES : PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS !

- **Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES**
 - Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
 - Conférencier(ère) à confirmer
 - Prix : **150 \$**

- **Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7**
 - Sous le signe de la fête
 - Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
 - Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

CPM EXPRESS

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÈGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité(e) gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e).

Participant(e) :

Nom, prénom : _____

Titre : _____

Adresse postale : _____

Courriel : _____

Nom du comité (si applicable) : _____

Événement / Partie 1 : 150 \$ _____

Événement / Partie 2 : 150 \$ _____

ou

Événement complet / Forfait à 250 \$ _____

- **Inscription envoyée à : M. Benoit Turcotte**
- bturcotte@cpm.qc.ca
- Par la poste : 3565 rue Berri, bureau 230, Montréal (Québec) H2L 4G3
- Chèque à l'ordre de : Fondation Claude-Brunet
- Par téléphone : 514-861-5922
- Paiement en ligne : <https://evenement.cpm.qc.ca/50e/>

AU PLAISIR DE VOUS Y RENCONTRER !

ANNEXE

Voici un extrait de la résolution concernant le financement des comités :

Considérant par ailleurs les problèmes de financement auxquels sont régulièrement confrontés les comités de résidents ;

Considérant que pour la vaste majorité des comités de résidents, ceux-ci ne reçoivent que 1 000 \$ par an et que ce montant s'avère insuffisant ;

Considérant que les comités de résidents ont vu leur rôle augmenté de par le mandat d'assistance et d'accompagnement qui leur est désormais confié auprès des résidents (article 149, PL 15 amendé) ;

Considérant que le financement desdits comités de résidents n'a pas été revu depuis une vingtaine d'années ;

Considérant que le ministre de la Santé a lui-même déclaré publiquement le 20 avril 2023, en commission parlementaire lors de l'étude du PL 15, que la question du financement des comités peut se régler facilement ;

Qu'il soit décidé ce qui suit et que la présente résolution soit soumise au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé et à la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélangier :

*Que le financement des comités de résidents, en CHSLD public et privé conventionné, soit fondé et accordé **annuellement et directement** aux comités de résidents sur le critère du nombre de résidents hébergés au permis selon les catégories suivantes :*

Nombre de résidents hébergés	Montant de base pour un comité de résidents en hébergement SAPA	Montant supplémentaire de 1 500 \$ par tranche de 100 résidents	Total
10 à 100 résidents	1 000 \$	1 500 \$	2 500 \$ minimum
101 à 200 résidents	1 000 \$	3 000 \$	4 000 \$ minimum
201 à 300 résidents	1 000 \$	4 500 \$	5 500 \$ minimum
301 résidents et plus	1 000 \$	5 500 \$	6 000 \$ minimum

Le CPM demande aussi l'aide d'une 2^e personne-ressource afin de mieux soutenir les comités de résidents, notamment depuis le nouveau rôle qui leur a été attribué en matière d'assistance et d'accompagnement aux plaintes.